

CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

RAPPORT ANNUEL
2022-2023



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario



Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil des arts*, c'est avec le plus grand respect que je dépose le présent rapport sur les activités du Conseil des arts de l'Ontario pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

A handwritten signature in black ink that reads "Rita Davies". The signature is fluid and cursive, with the first letters of "Rita" and "Davies" being capitalized and prominent.

Rita Davies
Présidente
Conseil des arts de l'Ontario

SOMMAIRE

Le Conseil des arts de l'Ontario	4
Principales activités et réalisations	6
Subventions	6
Communications	8
Recherche	9
Ressources humaines	10
Équité, diversité, inclusion et accessibilité	10
Systèmes et technologies de l'information et Opérations	10
Activités de sensibilisation	11
Programmes de subventions 2022-2023	13
Les subventions en bref	14
Rétrospective de l'année	15
Mesures de rendement basées sur les résultats	17
Résultats, mesures et indicateurs	19
Événements à risque	23
Analyse de la performance financière	24
États financiers du CAO	25
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	27
Rapport de l'auditeur indépendant	28
État de la situation financière	31
État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds	32
État des gains de réévaluation	33
État des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35
Annexe 1 – Frais d'administration et services	48
Annexe 2 – Fonds grevés d'affectations externes et fonds de dotation	49
Membres du conseil d'administration	50
Personnel de direction	51
Collaborateurs	51

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Depuis sa création en 1963, le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) joue un rôle de premier plan dans la promotion et le développement des arts au profit de tous les Ontariens et Ontariennes. Le CAO a favorisé la croissance de l'infrastructure artistique de l'Ontario en finançant des artistes et des organismes artistiques de toutes les disciplines et de toutes les régions de la province.

Le CAO est un organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. Son conseil d'administration, composé de douze membres bénévoles nommés par le gouvernement, veille à ce que les activités du CAO s'alignent sur le mandat de l'organisme. Les décisions relatives aux subventions sont prises indépendamment du gouvernement. Le personnel du CAO gère les programmes et les subventions sont accordées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs.

En décembre 2022, le CAO a lancé *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario (2022-2027)*. Ce nouveau plan stratégique renforce l'engagement du CAO en faveur des arts en Ontario, en mettant l'accent sur son impact par le biais de quatre priorités de financement axées sur les résultats. Ces priorités s'intéressent aux moyens d'améliorer l'équité, l'économie, la qualité de vie de la population ontarienne et les carrières des artistes et des professionnels des arts en Ontario.

Les programmes de subventions sont organisés en quatre filières de financement : création et diffusion; développement des publics et des marchés; collaboration avec les communautés et les écoles; et renforcement des carrières et des services aux arts. Ces filières aident les candidats à choisir le programme qui correspond le mieux à l'activité qu'ils proposent.

Le CAO subventionne une gamme de disciplines artistiques, entre autres la danse, la littérature, la musique, le théâtre, les arts médiatiques et les arts visuels. D'autres programmes visent des activités artistiques particulières, notamment l'éducation artistique, les arts axés sur la communauté ainsi que les arts multidisciplinaires et interdisciplinaires. Le CAO soutient également les tournées, l'enregistrement et la diffusion d'activités artistiques et différents types de collaboration entre artistes.

Certains programmes ont des objectifs précis, comme le programme Arts du Nord, destiné aux artistes et aux groupes artistiques du nord de l'Ontario, ou Développement des compétences et de carrière, qui subventionne le perfectionnement des professionnels des arts autochtones et des arts de la diversité culturelle. Le CAO finance également des formes artistiques fondées sur la culture, comme les arts francophones et les arts autochtones. Une autre catégorie de programmes accorde des subventions aux artistes sourds*, aux artistes handicapés ainsi qu'aux organismes axés sur les pratiques des artistes sourds ou handicapés.

Les artistes et les groupes artistiques peuvent demander au CAO un financement pour des projets spécifiques. Les organismes artistiques peuvent également demander des subventions pour leurs activités de fonctionnement s'ils répondent à certaines exigences.

Les subventions sont attribuées selon un système d'évaluation par les pairs. Des jurys indépendants prennent les décisions de financement des demandes de subventions de projets présentés par les artistes et les groupes artistiques.

* À la différence de l'expression *artistes handicapés*, l'expression *artistes sourds* utilisée par le CAO se fonde sur la définition de l'expression *culturellement sourds* de la Société canadienne de l'ouïe, qui désigne les individus qui s'identifient et participent à la langue et à la culture des personnes sourdes.

LE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

Les groupes d'évaluation étudient les demandes de subventions de fonctionnement présentées par les organismes artistiques et font des recommandations aux responsables des programmes du CAO. Les subventions de fonctionnement inférieures à 30 000 dollars sont approuvées par le directeur général. Le conseil d'administration du CAO approuve toutes les décisions relatives aux subventions de fonctionnement de plus de 30 000 dollars.

Les informations sur les programmes de subventions, les dates limites, les critères d'admissibilité et les politiques du CAO peuvent changer au fil du temps. Le site web du CAO contient les informations les plus récentes sur les programmes et les politiques d'octroi de subventions, ainsi que la liste des résultats des concours pour les dates limites précédentes des programmes.

Le CAO administre également le processus de sélection de nombreux prix, bourses et subventions, notamment les programmes Chalmers, les prix Johanna Metcalf pour les arts de la scène et plusieurs prix offerts par la Fondation des arts de l'Ontario. En plus de ces programmes financés par des fonds privés, le CAO finance et administre le Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones. Le CAO encadre également l'administration du prix Pauline McGibbon au nom du gouvernement de l'Ontario.

Le CAO appuie encore le milieu des arts de l'Ontario par ses recherches et analyses statistiques portant sur le secteur des arts et de la culture. Les données qui en découlent permettent au CAO de sensibiliser le public à la valeur des arts et servent de ressource essentielle pour comprendre le contexte de la création et de la production artistique dans la province. Le CAO mesure régulièrement les retombées de ses programmes et consulte les artistes et les organismes artistiques pour se tenir au courant des besoins et de la croissance dans le domaine des arts.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Subventions

Le CAO a pour principale activité d'investir de manière stratégique dans les artistes et les organismes artistiques de l'Ontario. Il atteint cet objectif essentiellement au moyen de ses programmes de subventions (subventions de projets, de fonctionnement et de tiers recommandataires) et de ses initiatives.

Les **subventions de projets** sont accordées à des artistes, des groupes ad hoc, des collectifs et des organismes artistiques. Elles financent la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques, des événements comme les festivals, séries musicales et ateliers artistiques pour enfants, des possibilités de mentorat, de perfectionnement professionnel et d'évolution de carrière, ou encore des collaborations entre artistes, organismes artistiques, écoles et communautés.

Les subventions de projets du CAO favorisent la créativité, l'innovation et le développement des compétences. Les industries culturelles prospères de l'Ontario n'auraient pas pu atteindre leur niveau actuel sans la réserve de talents, les produits artistiques et le contenu créatif qui résultent de ces subventions.

Les **subventions de fonctionnement** renforcent les organismes qui constituent la pierre angulaire de l'infrastructure artistique de l'Ontario. Elles permettent aux organismes de créer des emplois, d'accroître le dynamisme de leur milieu et d'améliorer l'infrastructure du secteur artistique. Elles assurent également la continuité et le financement des organismes émergents, souvent issus de milieux sous-représentés. Les organismes peuvent les demander lorsqu'ils répondent à des critères spécifiques.

En 2022-2023, le CAO a rétabli les cycles de financement pluriannuels de tous ses programmes de subventions de fonctionnement. De nouveaux organismes ont été autorisés à soumettre des demandes d'aide au fonctionnement pour la première fois depuis 2019-2020. Les programmes de fonctionnement ont ainsi accueilli 39 nouveaux organismes, ce qui porte à 570 le nombre total d'organismes bénéficiant d'un tel financement.

Les **subventions de tiers recommandataires** sont administrées au nom du CAO par des organismes et des collectifs artistiques désignés. Les recommandataires se servent de leur connaissance d'un secteur ou d'un milieu artistique particulier pour évaluer les demandes, puis font des recommandations de subventions au CAO. Le CAO a quatre programmes de ce genre.

Nouveaux investissements stratégiques

La perturbation du secteur artistique causée par la pandémie de COVID-19 s'étant poursuivie en 2022-2023, le CAO a continué à trouver des moyens de répondre aux besoins des artistes et des organismes artistiques de la province. L'une des façons dont le CAO a répondu aux besoins de la communauté a été par de nouveaux investissements stratégiques sous la forme de compléments ponctuels aux subventions de plus de 200 organismes artistiques et d'un soutien permanent accru aux organismes artistiques autochtones. Ces investissements, conformes aux objectifs du nouveau plan stratégique du CAO et rendus possibles grâce à un investissement supplémentaire du gouvernement de l'Ontario, ont servi aux fins suivantes :

Soutien aux arts autochtones

- Tous les organismes artistiques autochtones qui reçoivent actuellement une aide au fonctionnement de la part du CAO ont bénéficié d'une augmentation permanente de leur subvention de fonctionnement.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Le montant total investi dans les organismes artistiques autochtones actuellement soutenus par les programmes de fonctionnement du CAO a augmenté de 56 %.

Reconnaissance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

- Parmi les bénéficiaires de ses subventions de fonctionnement, le CAO a identifié 205 organismes artistiques qui contribuent de manière significative à la diversité, à l'équité et à l'inclusion dans leur domaine, tout en étant bien évalués et sous-financés par rapport à d'autres organismes ayant une envergure et un impact comparables.
- Ces organismes ont reçu un complément unique à leur subvention de fonctionnement.

Reconnaissance d'un soutien exemplaire aux artistes

- Le CAO a reconnu 21 organismes artistiques de l'Ontario qui, ensemble, génèrent près de la moitié de tous les cachets payés par les organismes artistiques professionnels sans but lucratif qu'il subventionne.
- Ces organismes ont reçu un investissement qui leur permet de continuer à apporter des contributions exceptionnelles aux artistes.

Initiatives de subventions

Les initiatives de subventions sont semblables aux programmes de subventions dans la mesure où (a) elles sont conçues pour atteindre des objectifs stratégiques; (b) elles ont des critères d'admissibilité précis; et (c) les bénéficiaires doivent répondre à certaines exigences et rendre compte de leurs activités. Elles diffèrent des programmes de subventions en ce sens que leur processus de candidature ou d'évaluation peut ne pas être le même. Elles sont parfois administrées par de tierces parties engagées à contrat par le CAO. Enfin, ces initiatives peuvent servir de pilotes pour de futurs programmes de subventions du CAO. En 2022-2023, le CAO comptait l'initiative de subventions suivante :

Fonds pour les collaborations stratégiques

Cette initiative vise les objectifs suivants :

- investir dans des partenariats avec les parties prenantes pour faire progresser le plan stratégique du CAO;
- appuyer les activités artistiques qui répondent à des priorités stratégiques mais ne peuvent pas être financées par des programmes de subventions en raison de leur portée, de leur nature ou de leur calendrier;
- financer des événements artistiques ponctuels importants qui rehaussent la visibilité et le profil du CAO.

Partenariats

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CAO s'est engagé dans un cadre de partenariats pour l'aider à développer des liens et des collaborations, conformément à son nouveau plan stratégique, *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser*. Afin d'aider le secteur artistique à se remettre des effets de la pandémie, le CAO prévoit de tirer parti de ses capacités de rassembleur et de connecteur en partageant ses connaissances et en suscitant de nouveaux partenariats qui auront des effets à moyen et à long terme.

Le CAO a conclu les partenariats suivants au cours de l'exercice 2022-2023 :

Catalyst and Transformation (CAT) Fund

Ce partenariat avec WorkInCulture est un programme de renforcement des capacités destiné aux organismes du secteur créatif qui cherchent à se restructurer, à fusionner, à établir des partenariats structurés, à hiberner et à mettre fin à leurs activités. Ce fonds est également soutenu par la ville de Toronto, le Conseil des arts du Canada et la Fondation Metcalf.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Public Imagination Network

Ce partenariat avec Agora Foundation a été établi dans le but de créer un mouvement national (en commençant par l'Ontario) d'artistes praticiens de premier plan aidant à renforcer la capacité de leurs collègues artistes en tant que citoyens engagés en leur fournissant des ressources pour leur participation au discours citoyen et à l'élaboration des politiques publiques.

Artsvest régional Ontario

Ce partenariat avec Affaires/Arts vise à renforcer les capacités des organismes participants (basés dans des régions rurales ou des petites villes de l'Ontario, et/ou dirigés par des communautés PANDC ou mandatés pour les servir) dans le domaine des parrainages, grâce à une formation approfondie, à des mentors experts et à une incitation à verser des fonds de contrepartie.

Évolution des programmes en 2022-2023

La suspension de deux programmes, **Tournées – projets** et **Développement des marchés – déplacement**, au début de la pandémie s'est poursuivie. Le programme de **bourses artistiques Chalmers**, financé par le Fonds de la famille Chalmers, a été rouvert après une pause de deux ans.

Le programme **Artistes et diffuseurs – projets de collaboration**, mis en place pendant la pandémie pour soutenir des projets visant à créer des moyens durables de partager des œuvres artistiques avec le public et les communautés à l'échelle provinciale, nationale et internationale, a été prolongé pour une deuxième année.

Enfin, le programme **Danse : projets de formation – équité et accès** a été fusionné avec un programme existant, **Danse – projets**. En plus du transfert de son budget, toutes les activités subventionnées par l'ancien programme demeurent admissibles.

Communications

La Section des communications du CAO est responsable d'une gamme d'activités de soutien liées aux subventions, au rayonnement des programmes, à l'équipe de direction et au conseil d'administration. Son personnel veille également à ce que le CAO se conforme aux exigences du gouvernement en ce qui concerne le rapport annuel et la liste annuelle des subventions, et tient les députés provinciaux au courant des activités artistiques qui se déroulent dans leurs circonscriptions. La Section des communications appuie aussi les activités liées aux prix administrés par le CAO.

Lancement de *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario (2022-2027)*

En décembre 2022, des centaines d'artistes, d'organismes artistiques, d'intervenants communautaires et de partisans des arts de tout l'Ontario se sont réunis pour le lancement hybride du nouveau plan stratégique du CAO, *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario (2022-2027)*.

Quatre artistes et professionnels des arts de l'Ontario — Nicole Baptiste, Logan MacDonald, Zoey Roy et Daviorr Snipes — ont été invités à se joindre au CAO lors du lancement pour réagir aux orientations stratégiques du plan. Les dirigeants du CAO ont fourni de plus amples informations sur le plan et ont répondu aux questions de la communauté.

Le plan a été diffusé sur le site web du CAO sous la forme d'un site HTML et d'un PDF accessible.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Recherche

La Section de la recherche du CAO produit et communique des recherches valides et crédibles pour sensibiliser le public aux retombées économiques, sociales et culturelles des arts.

L'équipe de deux personnes est chargée de produire des statistiques sur les subventions du CAO, d'examiner et de résumer des recherches externes sur les arts, de mener des initiatives de recherche en partenariat avec d'autres organismes, et d'effectuer des recherches originales sur les arts en Ontario. Ce travail important soutient les artistes et les organismes artistiques dans leur propre planification et leur communication de la valeur des arts.

Les activités de planification générale comprennent la planification stratégique et la mesure du rendement. Cette section supervise également l'évaluation des programmes en collaboration avec la directrice des subventions.

Évaluation du développement des marchés

Pendant la pandémie, le CAO a suspendu temporairement ses programmes de soutien au développement des marchés et aux tournées pour les artistes et les organismes artistiques. Le CAO a chargé le cabinet de conseil Nordicity de mener des recherches afin d'obtenir des informations et des points de vue qui l'aideront à déterminer la meilleure façon de soutenir ces activités à l'avenir. Cette recherche a été menée par le biais d'entrevues avec des informateurs clés.

Recherche liée à la pandémie

Depuis 2020, le CAO offre aux organismes artistiques la possibilité de participer au projet *COVID-19 Audience Outlook Monitor* (AOM) de WolfBrown, une enquête internationale sur l'impact de la COVID-19 sur les publics artistiques, y compris les attitudes à l'égard de la fréquentation des activités artistiques en personne.

En 2022-2023, le CAO est entré dans la troisième et dernière phase de cette recherche. La première enquête de la troisième phase a été réalisée en août 2022 et plus de 4 600 réponses ont été reçues. L'enquête a continué à suivre des indicateurs clés tels que la volonté de recommencer à fréquenter les activités artistiques et la fréquentation récente. Cette phase comprenait également de nouvelles questions visant à mieux comprendre le comportement du public, les facteurs influençant le comportement du public et les préférences en matière de programmation.

En octobre 2022, WolfBrown a réalisé la huitième et dernière enquête de l'AOM. Elle s'est achevée par une table ronde en ligne le 25 novembre où l'on discuta de ce que l'on avait appris au sujet du public des arts de la scène et des façons dont les organismes peuvent mieux répondre aux attentes postpandémiques. Le CAO a travaillé en partenariat avec huit organismes de services aux arts spécialisés dans les arts de la scène pour le webinaire.

Recherche sur les abonnements et les adhésions

Le CAO a commencé les démarches pour engager un consultant pour une recherche exploratoire visant à mieux comprendre les abonnements et les adhésions dans le secteur des arts et de la culture. Les résultats serviront de base à des initiatives et partenariats potentiels.

Les arts et la qualité de vie : attitudes des Ontariens

En 2017, le CAO a commandé à Nanos Research un rapport intitulé *Les arts et la qualité de vie : attitudes des Ontariens*. En 2022-2023, le CAO a collaboré avec ce groupe de recherche pour obtenir des statistiques actualisées sur les questions posées dans le rapport de 2017. Le CAO a également pu ajouter plusieurs nouvelles questions à l'enquête et obtenir des analyses sur des sous-groupes démographiques de la population ontarienne. Ces statistiques actualisées seront publiées et partagées en 2023-2024.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Ressources humaines

La Section des ressources humaines supervise tous les aspects pertinents liés au cycle de l'emploi : le recrutement, les relations de travail, la rémunération et la gestion du rendement ainsi que la gestion et la mise en œuvre des politiques, des systèmes et des programmes sur le lieu de travail. Son personnel travaille en partenariat avec le chef de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité pour veiller à ce que le CAO respecte ses obligations en matière d'accessibilité et fasse progresser ses objectifs internes en matière d'équité.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CAO a accueilli des employés dans ses locaux, selon un calendrier progressif, à la suite du confinement de la COVID-19. Les Ressources humaines ont collaboré avec les Opérations, le Comité mixte de santé et de sécurité et l'AMAPCEO (Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario) pour assurer une transition en douceur, grâce aux mesures de santé et de sécurité, aux politiques d'adaptation et aux possibilités de travail hybride au CAO.

Le personnel des Ressources humaines et des Finances a collaboré à la mise en œuvre réussie du nouveau système d'information sur les ressources humaines et prestataire de services de paie lancé en avril 2022. Le nouveau système a permis d'améliorer l'efficacité des services des Ressources humaines et des Finances et sert maintenant à l'intégration et à l'approbation des formulaires. L'exercice 2023-2024 verra la mise en œuvre de modules complémentaires du système.

Équité, diversité, inclusion et accessibilité

La Section de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (EDIA) collabore avec les autres sections du CAO pour soutenir l'équité interne au travail et, pour les employés en contact avec le public, la fourniture d'un service externe équitable. Les Ressources humaines avançaient déjà les objectifs EDIA, mais en août 2022, un nouveau poste, chef de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, a été créé pour propulser ces objectifs au CAO.

Le CAO a publié un nouveau plan d'accessibilité pluriannuel (PAP) pour la période 2023 à 2028, dont les domaines prioritaires sont le soutien à l'inclusivité du lieu de travail, des pratiques de communication, du service à la clientèle et des liens avec la communauté. Des consultations internes et externes avec des interlocuteurs de la communauté des pratiques des artistes sourds ou handicapés ont contribué à l'élaboration du nouveau PAP. Un groupe de travail interne reprendra les objectifs du plan.

Un nouveau comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion a été créé afin d'examiner et de développer des initiatives internes pour le milieu de travail. Le comité est composé de cinq employés, dont le directeur général du CAO.

Systemes et technologies de l'information et Opérations

Les sections Systemes et technologies de l'information (STI) et Opérations jouent un rôle crucial en veillant à ce que l'infrastructure du réseau et les systemes logiciels du CAO soient sûrs, efficaces et performants, et à ce que le personnel dispose des outils et de l'assistance dont il a besoin pour faire son travail.

Les STI gèrent et entretiennent les serveurs, les réseaux, les services infonuagiques, le matériel et les logiciels. Ils fournissent une assistance technique au personnel interne et aux parties prenantes externes, notamment en résolvant les problèmes et en répondant aux questions techniques. L'équipe des STI évalue et met en œuvre de nouveaux équipements et de nouvelles solutions technologiques pour répondre aux besoins du CAO. De plus, le personnel des STI est responsable de la cybersécurité.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Le personnel ayant réintégré le bureau physique du CAO cette année, les équipes des STI et des Opérations ont veillé à ce que l'installation soit à jour et que tous les employés disposent de l'équipement adéquat. L'équipement de vidéoconférence des salles de réunion et de la salle de conférence a également été mis à jour pour permettre la tenue de réunions hybrides. Le personnel des STI a amélioré le système de cybersécurité du CAO, mis à niveau le pare-feu, installé un outil de surveillance des serveurs, amélioré les processus internes du système de gestion des subventions en ligne du CAO et mis en œuvre l'authentification multifactorielle pour l'ensemble du personnel.

Activités de sensibilisation

Le CAO mène des activités de sensibilisation pour faire connaître ses programmes et services et améliorer l'accès des artistes et des organismes artistiques de l'Ontario. Les initiatives de sensibilisation peuvent également contribuer à créer des liens entre les arts et d'autres secteurs, tels que l'éducation, le tourisme et les services communautaires.

Tout au long de l'exercice, les responsables des programmes et la représentante des arts du Nord du CAO organisent et participent à des séances d'information, des ateliers sur les demandes de subvention et des webinaires pour les nouveaux candidats. Les activités de sensibilisation peuvent également inclure le développement d'une relation avec un groupe particulier s'il existe une lacune dans l'infrastructure d'un milieu artistique donné.

Voici quelques faits saillants de 2022-2023 :

Vidéos en langue des signes américaine (ASL)

En 2021-2022, le CAO a lancé une série de vidéos en ASL sur ses processus de demande de subvention et d'évaluation. Les vidéos comprenaient des informations sur les services et le soutien offerts par le CAO aux artistes sourds et aux artistes handicapés.

En 2022-2023, le CAO s'est efforcé de réduire davantage les obstacles à l'accès aux subventions du CAO pour les artistes sourds et les artistes handicapés :

- Mise à jour de certaines vidéos ASL créées en 2021-2022.
- Traduction en ASL de la grille d'évaluation sur le site web du CAO avec des sous-titres en anglais, et vérification de l'équivalence des messages.
- Traduction de la page « Nouveaux candidats » du site web du CAO en langue des signes québécoise (LSQ) avec sous-titres en français, et vérification de l'équivalence des messages.
- Traduction en ASL du formulaire de demande harmonisé sur le site web du CAO avec sous-titres en anglais, et vérification de l'équivalence des messages.

Activités de sensibilisation

Le CAO organise régulièrement des activités de sensibilisation pour fournir des informations sur le fonctionnement du financement du CAO, l'admissibilité des candidats, les filières de financement, les programmes basés sur les disciplines et plus encore, souvent avec des présentations d'artistes. Certains d'entre eux sont hébergés par le CAO, par exemple :

- Une séance d'information pour les écrivains, conteurs, poètes et artistes de la parole du nord de l'Ontario. Outre un aperçu des programmes de financement disponibles, l'événement a permis à un auteur du nord de l'Ontario de partager son expérience en matière de demande et d'obtention de financement du CAO, ainsi qu'en tant que membre d'un groupe d'évaluation.
- Une séance informelle sur le programme Artistes visuels autochtones – matériaux, réunissant la responsable des arts autochtones ainsi que la responsable des arts du Nord du CAO et Anemki Art Collective, un organisme recommandataire de ce programme. Les participants ont eu l'occasion de se renseigner auprès du personnel de cet organisme et du CAO sur le processus de demande de subvention.

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Certaines séances de sensibilisation sont organisées en collaboration avec d'autres organismes artistiques. En voici quelques exemples :

- Un partenariat avec le Nia Centre for the Arts pour offrir un atelier de simulation d'évaluation par les pairs pour les artistes noirs, axé sur le programme Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets.
- Un partenariat avec le Centre Harbourfront, Craft Ontario et DesignTO pour une séance d'information pour faire connaître les programmes pour les artistes des métiers d'art (Métiers d'art – projets et Aide aux expositions).

Portant sur les programmes du CAO qui soutiennent le perfectionnement professionnel ainsi que la recherche et l'exploration des pratiques artistiques, certaines de ces séances ont expliqué les processus de demande et d'évaluation par les pairs et fourni des conseils pour la rédaction de demandes de subventions. Parmi ces séances :

Une séance d'information en partenariat avec la ville de Brampton, destinée aux artistes de la région de Peel, s'est concentrée sur les programmes suivants :

- Développement des compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle
- Projets Chalmers de perfectionnement professionnel
- Bourses Chalmers de recherche artistique
- Artistes et diffuseurs – projets de collaboration

Une séance d'information pour les artistes du nord de l'Ontario, axée sur les programmes suivants :

- Arts du Nord – projets
- Projets Chalmers de perfectionnement professionnel
- Bourses Chalmers de recherche artistique
- Développement des compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Programmes de subventions 2022-2023

Création et diffusion

Aide aux expositions
Artistes médiatiques – projets de création
Artistes sourds et handicapés – projets
Artistes visuels – projets de création
Artistes visuels autochtones – matériaux
Artistes visuels sourds et handicapés – matériaux
Arts autochtones – projets
Arts du Nord – projets
Arts médiatiques – projets
Arts médiatiques – projets francophones
Arts visuels – projets
Arts visuels : organismes et centres d’artistes autogérés – fonctionnement
Arts visuels et métiers d’art – projets francophones
Arts visuels, arts médiatiques et métiers d’art : organismes et centres d’artistes autogérés francophones – fonctionnement
Danse – projets
Édition francophone – fonctionnement
Expositions autochtones et de cultures diverses – projets de commissariat
Galeries d’art publiques – fonctionnement
Literary Creation Projects (Works for Performance)
Literary Creation Projects (Works for Publication)
Literary Organizations Projects
Literary Organizations: Operating
Littérature – projets francophones
Métiers d’art – projets
Multiarts et interarts – projets
Musique – projets d’enregistrement
Musique – projets de création
Musique – projets de production et de diffusion
Musique – projets francophones
Organismes d’arts médiatiques – fonctionnement
Organismes de danse – fonctionnement
Organismes de musique – fonctionnement
Organismes majeurs – fonctionnement
Organismes multiarts et interarts – fonctionnement
Publishing Organizations: Operating (Book Publishers)
Publishing Organizations: Operating (Magazine Publishers)
Recommender Grants for Theatre Creators
Recommender Grants for Writers
Théâtre – projets francophones
Théâtre francophone – fonctionnement
Theatre Organizations: Operating
Theatre Projects

Développement des publics et des marchés

Artistes et diffuseurs – projets de collaboration
Développement des marchés – aide au déplacement (aucune date limite en 2022-2023)
Développement des marchés – projets (aucune date limite en 2022-2023)
Diffuseurs des arts de l’Ontario – projets
Diffusion – projets francophones
Diffusion francophone – fonctionnement
Tournées – projets (aucune date limite en 2022-2023)

Collaboration avec les communautés et les écoles

Artistes autochtones en milieu communautaire et scolaire – projets
Artistes en milieu communautaire et scolaire – projets
Artistes en résidence (Éducation)
Organismes artistiques en milieu communautaire et scolaire – fonctionnement

Renforcement des carrières et des services aux arts

Arts Service Organizations: Operating
Bourses Chalmers de recherche artistique
Développement de compétences et de carrière – professionnels des arts autochtones et de la diversité culturelle
Organismes francophones de service aux arts – fonctionnement
Projets Chalmers de perfectionnement professionnel

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Les subventions en bref

57,1 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO

2 344

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des artistes

3 386

Nombre de subventions octroyées par le CAO

11,2 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des artistes

10 381

Nombre de demandes de subvention présentées au CAO

3,78 \$ par Ontarien¹

Total de l'aide publique aux arts versée par le biais du CAO

1 042

Nombre de subventions octroyées par le CAO à des organismes

224

Nombre de collectivités ontariennes où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO

45,9 millions de dollars

Total des subventions octroyées par le CAO à des organismes

124

Nombre de circonscriptions, parmi les 124 que compte l'Ontario, dans lesquelles des artistes et des organismes artistiques ont reçu une subvention du CAO

1. Fondé sur la population de l'Ontario chiffrée à 15 109 416 en juillet 2022. (Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : Estimations de la population au 1^{er} juillet, par âge et sexe)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

En 2022-2023, la communauté artistique de l'Ontario (avec le soutien du CAO) a contribué au rétablissement de la province après la pandémie de COVID-19, notamment grâce à une programmation renouvelée et nouvelle, à des initiatives stratégiques renouvelées et, pour de nombreux organismes artistiques, à leur première saison ininterrompue depuis 2019-2020.

En décembre, le CAO a lancé *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario 2022-2027*, qui servira de base à la prise de décision pour les cinq prochaines années et qui a pour but d'offrir une vision de premier plan à la communauté artistique.

Faits marquants du CAO en 2022-2023

Avril à juin 2022

- Le CAO relance le programme **Bourses Chalmers de recherche artistique**. Le programme a été suspendu en raison des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. (13 avril 2022)
- Annonce des finalistes des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2022. (26 avril 2022)
- Le conseil d'administration du CAO entame sa recherche d'un nouveau directeur général ou d'une nouvelle directrice générale. (27 avril 2022)
- Le CAO rend compte d'un investissement de 4 millions de dollars attribués par le programme **Soutien aux arts autochtones** et d'un investissement d'un million de dollars dans le cadre de **Catalyseur de carrière : subventions de projet pour les artistes de la nouvelle génération**. (28 avril 2022)
- Annonce de l'attribution des prix Ruth et Sylvia Schwartz de littérature jeunesse 2022 à **Brittany Luby, Joshua Mangeshig Pawis-Steckley et Philippa Dowding**. (22 juin 2022)
- **L'honorable Neil Lumsden** prête serment en tant que ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport de la province. (24 juin 2022)

Juillet à septembre 2022

- Annonce de l'attribution du Prix du Conseil des arts de l'Ontario pour les arts autochtones 2022 à **Shirley Cheechoo**. (7 juillet 2022)
- Le conseil d'administration du CAO annonce la nomination de **Michael Murray** au poste de directeur général à compter du mois d'août. (15 juillet 2022)
- Annonce de l'attribution du Prix Pauline McGibbon à **Monica Lee**. (29 août 2022)
- **Jarred Sanchez-Cacnio** commence à travailler au CAO dans le rôle nouvellement créé de chef de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité. (août 2022)

Octobre à décembre 2022

- Annonce de l'attribution du prix Colleen Peterson de composition de chanson 2022 à l'autrice-compositrice-interprète folk **Camie**. (13 octobre 2022)
- Le CAO lance *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser. Un plan stratégique pour le Conseil des arts de l'Ontario (2022-2027)*. Le CAO organise un événement hybride de lancement avec quatre intervenants invités : Nicole Baptiste, Logan MacDonald, Zoey Roy et Daviorr Snipes. (7 décembre 2022)
- **Elise Chalmers** est nommée directrice des subventions par intérim à la suite du départ de Kelly Langgard. (décembre 2022)

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Janvier à mars 2023

- **Skanda Skanthavarathan** est nommé directeur des finances et de l'administration par intérim suite au départ de Jerry Zhang. (janvier 2023)
- Le rapport sur le développement des marchés commandé par le CAO à **Nordicity** est publié. Le rapport examine la situation actuelle et future des artistes en tournée et a été réalisé en préparation de la reprise du soutien du CAO aux tournées. (22 février 2023)
- Le CAO annonce qu'elle relance le soutien aux tournées en introduisant le programme **Tournée et circulation – projets**, un programme modifié qui soutient les activités d'organisation de tournées, et en rétablissant le programme **Développement des marchés – déplacement**. (22 février 2023)
- Le CAO annonce des investissements alignés sur le nouveau plan stratégique *Redémarrer. Renouveler. Revitaliser*. Les investissements prennent la forme de subventions uniques accordées à près de la moitié des quelque 500 organismes artistiques qui reçoivent une aide au fonctionnement. (Février 2023)
- **Derek Mascarenhas** est nommé responsable de la littérature par intérim après le départ de Jack Illingworth. (Février 2023)

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le CAO compile depuis plus de 10 ans des mesures de rendement basées sur les résultats au niveau de l'organisme. La première série de mesures de rendement portait sur les résultats de 2006-2007 à 2014-2015. En 2016, le CAO a entrepris de mettre au point de nouvelles mesures de rendement basées sur les résultats dans le contexte de son plan stratégique 2014-2020, *Dynamique des arts et intérêt public*. Un des principaux objectifs de ces mesures de rendement consiste à exprimer et puis à suivre la valeur publique que le CAO fournit à la population de l'Ontario.

Le cadre des mesures de rendement du CAO se fonde sur un modèle logique qui relie clairement les principales activités du CAO à des résultats sociétaux positifs – résultats et retombées à court, à moyen et à long terme. Les résultats et retombées à long terme énumérés dans le modèle logique du CAO s'alignent directement sur le plan stratégique et le mandat du CAO – *favoriser la création et la production d'œuvres artistiques au profit de tous les Ontariens* – et sur les priorités générales du gouvernement de l'Ontario.

Fondées sur les meilleures pratiques dans le domaine, les mesures de rendement sont attribuables aux activités du CAO. Par conséquent, les mesures sont typiquement des sorties (des activités) qui se rapportent à des résultats à court terme, c.-à-d. les résultats qui proviennent le plus directement des activités de l'organisme. Pour les résultats à court terme de son modèle logique, le CAO a défini un certain nombre de mesures de rendement connexes. Le choix de mesures pour chaque résultat est basé sur l'information la plus utile pour orienter les décisions du CAO et comprendre comment il atteint ses objectifs.

Le cadre comprend des mesures de rendement axées sur les programmes et sur les activités de fonctionnement. En 2019-2020, le CAO a élargi les mesures des retombées de ses activités dans son cadre de mesures de rendement, ajoutant des mesures, des indicateurs et des objectifs concernant les normes de service dans les domaines suivants : efficacité administrative, satisfaction des parties prenantes, processus de traitement des plaintes.

MESURES DE RENDEMENT BASÉES SUR LES RÉSULTATS

Le tableau suivant indique les principaux résultats à court terme et les mesures de rendement sélectionnées :

Résultats à court terme	Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario.	Amélioration des compétences et des capacités dans le secteur des arts.	Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts.	Amélioration continue de la promotion d'un secteur des arts dynamique et durable.
	Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province.	Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités.	Possibilités pour les Ontariens de faire l'expérience des arts et d'y participer.	Efficacité administrative du processus d'évaluation.
Mesures	Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario.		Possibilités pour les personnes hors de l'Ontario de découvrir les artistes et les organismes artistiques de la province.	Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO.

Un petit nombre d'indicateurs pertinents a été retenu pour chacune de ces mesures. En utilisant une variété d'indicateurs pour décrire le rendement du CAO, on peut suivre des valeurs particulières (nombre et montant) ainsi que le rendement relatif (pourcentage). Le CAO a établi des mesures de référence et des objectifs pour chaque indicateur afin de suivre le rendement pendant la période de mise en œuvre du plan stratégique 2014-2020, *Dynamique des arts et intérêt public*.

Les pages suivantes font état des résultats, mesures de rendement et indicateurs à court terme, avec les objectifs et résultats connexes par exercice. Il s'agit d'une version abrégée d'un document plus détaillé, le *Cadre des mesures du rendement du CAO*, qui inclut le modèle logique et l'ensemble complet de mesures et d'indicateurs du rendement.

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat A : Création, production et diffusion d'œuvres d'art dynamiques en Ontario

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2013-2014 ¹	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Financement des artistes et des organismes artistiques dans toutes les régions de la province	% des comtés/districts de l'Ontario où sont domiciliés les artistes et les organismes artistiques subventionnés par le CAO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020 ^{2,3}
Emplois et revenus pour les professionnels des arts en Ontario	Nombre d'artistes et de professionnels des arts payés (cachets ou salaires) par des activités subventionnées par le CAO	> 56 255	56 255	57 001	56 634	62 073	67 375	69 201	52 348
	Montant (\$) de la rémunération des artistes et des professionnels des arts par des activités subventionnées par le CAO	> 345,9 millions \$	345,9 millions \$	356,5 millions \$	361,9 millions \$	382,6 millions \$	419,3 millions \$	433,4 million \$	363 million \$

1. 2013-2014 a été choisi comme base de référence parce que c'est l'exercice qui précède le lancement du plan stratégique 2014-2020 du CAO.

2. Les chiffres présentés ici et ailleurs dans ce document sont les chiffres réels pour 2019-2020 tels qu'ils ont été soumis dans le cadre des données CADAC/demandes de subventions de fonctionnement de 2021-2022 ou des rapports finaux des subventions de projets en 2019-2020. Il s'agit des données disponibles les plus récentes.

3. Les bénéficiaires de subventions déclarent ces données au CAO en fonction de leur propre exercice financier, qui peut ne pas correspondre à l'exercice du CAO qui va d'avril à mars. Ainsi, les données utilisées pour établir les chiffres de 2019-2020 reflètent des périodes de 12 mois avec des dates de début différentes (comprenant le 1er avril 2019, le 1er janvier 2020 ou une autre date en 2020). Par conséquent, l'impact des restrictions de la COVID-19 de l'Ontario sur les activités artistiques peut déjà être constaté dans les résultats de 2019-2020, lorsqu'on les compare à ceux de 2018-2019.

MESURES DE RENDEMENT :
RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat B : Amélioration des compétences et capacités dans le secteur des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013- 2014	Résultats 2014- 2015	Résultats 2015- 2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019- 2020	Résultats 2020- 2021	Résultats 2021- 2022	Montant 2021- 2022
Financement de subventions et de services qui augmentent les compétences et les capacités	Nombre d'artistes et de professionnels des arts ayant assisté à des activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 123 725	123 725	128 628	128 444	135 261	161,193	158 774	129 145			---
	Nombre d'activités de formation ou de perfectionnement subventionnées ou assurées par le CAO	> 4 888	4 888	4 964	4 786	4 951	4 846	6,693	5,180			---
	% du nombre de subventions accordées par le CAO pour la formation et le perfectionnement	> 8 %	8 %	8 %	8 %	9 %	9 %	8 %	6 %	14 %	19 %	6,3 millions \$

MESURES DE RENDEMENT : RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS

Résultat C : Augmentation de la participation du public et de l'appréciation des arts

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020
Possibilités pour les Ontariens d'avoir des expériences artistiques et de participer aux arts	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO dans leurs collectivités de résidence	> 36 507	36 507	37 037	38 912	40 841	46 880	43 104	25 565
	Public total des événements dans les collectivités de résidence en Ontario	> 17,6 millions	17,6 millions	17,1 millions	19,2 millions	19,6 millions	21,0 millions	21,4 millions	12,3 millions
	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes artistiques subventionnés par le CAO en tournée en Ontario	> 4 063	4 063	4 762	4 464	4 889	5 175	4 998	2 467
	Public total des événements en tournée en Ontario	> 1,2 million	1,2 million	1,3 million	993 799	1,2 million	891 020	1,1 million	469 645

Mesure	Indicateurs	Objectif (> Référence sur 5 ans)	Référence 2013-2014	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016	Résultats 2016-2017	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020
Possibilités pour le public hors de l'Ontario de bénéficier des artistes et des organismes artistiques ontariens	Nombre d'activités et d'événements publics produits par des artistes et des organismes subventionnés par le CAO en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 4 872	4 872	3 727	3 842	4 354	4 225	3 558	2 262
	Public total des événements en tournée nationale (hors de l'Ontario) et internationale	> 1,6 million	1,6 million	1,4 million	1,5 million	1,6 million	1,2 million	1,6 million	2,4 million

**MESURES DE RENDEMENT :
RÉSULTATS, MESURES ET INDICATEURS**

Résultat D : Amélioration du dynamisme et de la prospérité du secteur des arts

Mesure	Indicateur	Objectif	Référence 2019-2020	2020-2021	2021-2022
Efficacité administrative du processus d'évaluation du CAO	% de demandes respectant la promesse d'un délai de 4 mois entre la date limite du programme et la décision	85 %	90 %	96 %	88 %

Mesure	Indicateurs	Objectif (sur 3 ans)	Référence 2019-2020	2020-2021	2021-2022
Satisfaction des parties prenantes concernant les processus et les décisions du CAO	% de candidats se déclarant satisfaits du processus de subvention du CAO	85 %	86 %	87 %	87 %
	% de plaintes traitées en trois jours ouvrables	90 %	90 %	100 %	95 %

ÉVÉNEMENTS À RISQUE

Le CAO a continué à jouer un rôle dans le soutien à la reprise du secteur artistique par le biais de ses programmes de financement de base et d'investissements ponctuels conformes au nouveau plan stratégique, avec un investissement total de 57,1 millions de dollars dans le secteur artistique en 2022-2023. Cet investissement a permis aux organismes d'attirer un public estimé à 14 millions de personnes à des événements organisés dans toute la province, et plus de deux millions de participants à des activités d'éducation artistique.

Le CAO s'est réjoui de voir l'impact trimestriel du secteur artistique sur le PIB augmenter tous les trimestres au cours de l'exercice, signe prometteur d'une reprise soutenue. Le CAO continuera d'adapter son approche et de développer de nouveaux moyens de soutenir le secteur artistique au fil de l'évolution des besoins du secteur en réponse à la dynamique sociale et économique de l'après-pandémie.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Aperçu

La plupart des revenus du CAO proviennent du gouvernement de l'Ontario sous forme de subventions générales et, pour des programmes précis, sous forme de subventions spéciales. En outre, le CAO réalise des revenus principalement à partir de placements collectifs de fonds affectés et de fonds de dotation. Au cours de l'exercice 2022-2023, qui s'est achevé le 31 mars 2023, le total des revenus s'est élevé à 69,3 millions de dollars, soit une augmentation par rapport aux 67,4 millions de dollars de l'exercice précédent.

Les dépenses du CAO proviennent principalement d'investissements dans le secteur des arts professionnels sans but lucratif de l'Ontario sous forme de subventions de fonctionnement aux organismes artistiques et sous forme de subventions de projets et de prix aux artistes et aux organismes artistiques. Le CAO assume également des dépenses liées aux programmes et services qu'il offre au secteur des arts. Les frais d'administration se composent principalement des salaires et des avantages sociaux des employés. Les autres frais d'administration importants comprennent le loyer des bureaux, les frais juridiques et de consultation, l'amortissement des immobilisations ainsi que les coûts des services et technologies de l'information. En 2022-2023, le total des dépenses s'est élevé à 66,4 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux 66,5 millions de dollars de l'exercice précédent.

Revenus

Le total des revenus pour l'exercice s'élève à 69,3 millions de dollars. La subvention générale du gouvernement de l'Ontario s'élevait à 64,9 millions de dollars. Les revenus de placements se sont élevés à 3,7 millions de dollars, soit une augmentation de 77,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation des revenus de placements résulte d'un environnement de taux d'intérêt plus élevés, ainsi que des gains réalisés à la suite de la consolidation des fournisseurs de placements, qui sont passés de deux à un.

Dépenses

Le total des dépenses s'est élevé à 66,4 millions de dollars, soit une diminution par rapport aux 66,5 millions de dollars de l'exercice précédent. Les dépenses au chapitre des subventions étaient de 57,1 millions de dollars, ce qui représente une portion plus importante des dépenses comparativement à l'exercice précédent. Les dépenses pour l'administration ont diminué de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent, les économies réalisées étant dues aux nouveaux modèles de fonctionnement hybrides et aux transitions en matière de personnel. Les dépenses pour les services ont augmenté de 22,4 % par rapport à l'exercice précédent en raison des nouvelles initiatives de partenariat du CAO, guidées par son plan stratégique. Ensemble, les dépenses pour l'administration et les services ont représenté 13,6 % des dépenses totales au cours de l'exercice financier.

ÉTATS FINANCIERS DU CAO

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**
(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2023

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport de l'auditeur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Murray', written over a faint circular stamp.

Michael Murray

Le 19 juillet 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juillet 2023

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

	2023		2022	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	2 446 655 \$	2 582 832 \$	5 029 487 \$	4 605 398 \$
Débiteurs	248 493	–	248 493	28 391
Frais payés d'avance	116 325	–	116 325	68 613
	<u>2 811 473</u>	<u>2 582 832</u>	<u>5 394 305</u>	<u>4 702 402</u>
Placements [notes 2b) et 8]	1 169 320	28 598 745	29 768 065	30 160 900
Immobilisations (note 3)	561 051	–	561 051	672 177
	<u>4 541 844 \$</u>	<u>31 181 577 \$</u>	<u>35 723 421 \$</u>	<u>35 535 479 \$</u>

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	466 735 \$	– \$	466 735 \$	313 190 \$
Apports reportés (note 4)	344 893	–	344 893	513 654
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2b)]	404 249	–	404 249	550 736
	<u>1 381 199</u>	<u>–</u>	<u>1 381 199</u>	<u>1 542 902</u>
Avantage incitatif à la location reporté	289 315	–	289 315	454 635
Avantages sociaux futurs (note 2b)]	–	–	–	71 547
	<u>1 670 514</u>	<u>–</u>	<u>1 670 514</u>	<u>2 069 084</u>
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	106 414	–	106 414	52 220
Fonds affectés à des fins de dotation (annexe 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	–	19 142 784	19 142 784	17 640 644
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	7 246 215	7 246 215	6 188 623
Fonds non affectés	2 643 101	–	2 643 101	2 367 798
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	121 815	4 722 267	4 844 082	7 146 799
	<u>2 871 330</u>	<u>31 181 577</u>	<u>34 052 907</u>	<u>33 466 395</u>
	<u>4 541 844 \$</u>	<u>31 181 577 \$</u>	<u>35 723 421 \$</u>	<u>35 535 479 \$</u>

Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	64 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	64 937 400 \$	59 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds affecté au Soutien aux arts autochtones et au Catalyseur de carrière	–	4 999 778	–	–	–	4 999 778
Canada et Ontario						
Programmes de langue française	70 000	–	–	–	70 000	–
Revenu de placement (note 8)	1 062 866	295 040	2 663 688	1 808 048	3 726 554	2 103 088
Frais d'administration des fonds [note 6a)]	66 221	71 591	–	–	66 221	71 591
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	152 078	140 811	–	–	152 078	140 811
Divers	129 151	115 819	–	–	129 151	115 819
Apports	–	–	30 321	23 813	30 321	23 813
Subvention spéciale de la Metcalf Foundation	181 160	–	–	–	181 160	–
	66 598 876	65 560 439	2 694 009	1 831 861	69 292 885	67 392 300
Charges :						
Prix et charges	–	–	250 086	325 127	250 086	325 127
Subventions	56 197 391	51 313 884	910 200	1 212 500	57 107 591	52 526 384
Subventions spéciales	–	4 663 000	–	–	–	4 663 000
Administration (annexe 1)	8 027 396	8 201 078	–	–	8 027 396	8 201 078
Services (annexe 1)	1 018 583	831 968	–	–	1 018 583	831 968
	65 243 370	65 009 930	1 160 286	1 537 627	66 403 656	66 547 557
Excédent des produits sur les charges	1 355 506	550 509	1 533 723	294 234	2 889 229	844 743
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 599 740	2 383 963	30 866 655	30 422 349	33 466 395	32 806 312
Virements interfonds (note 5 et annexe 2)	(1 026 007)	(330 088)	1 026 007	330 088	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(57 909)	(4 644)	(2 244 808)	(180 016)	(2 302 717)	(184 660)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 871 330 \$	2 599 740 \$	31 181 577 \$	30 866 655 \$	34 052 907 \$	33 466 395 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

	2023	2022
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	7 146 799 \$	7 331 459 \$
(Pertes) gains non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	(985 635)	215 070
Montants réalisés reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(1 317 082)	(399 730)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	(2 302 717)	(184 660)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	4 844 082 \$	7 146 799 \$

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges	2 889 229 \$	844 743 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(1 421 218)	(1 474 997)
Gain à la vente de placements	(1 317 082)	(399 730)
Amortissement des immobilisations	225 983	215 134
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 320)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(220 102)	7 692
Frais payés d'avance	(47 712)	(16 039)
Créditeurs et charges à payer	153 545	48 070
Apports reportés	(168 761)	181 683
Avantages sociaux futurs	(218 034)	344 561
	<u>(289 472)</u>	<u>(414 205)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(114 857)	(65 925)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(4 270 822)	-
Produit de la vente de placements	5 099 240	1 512 825
	<u>828 418</u>	<u>1 512 825</u>
Augmentation de la trésorerie	424 089	1 032 695
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 605 398	3 572 703
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>5 029 487 \$</u>	<u>4 605 398 \$</u>

Se reporter aux notes et aux tableaux afférents aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, moment auquel elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour le rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, le CAO a adopté la NCSP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. La mise en œuvre de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur le CAO et, par conséquent, le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2022 n'a pas été retraité. Au 31 mars 2023, le CAO n'avait comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 458 242 \$ (2022 – 439 158 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des indemnités de départ et des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 404 249 \$ (2022 – 622 283 \$) dont une tranche de 404 249 \$ (2022 – 550 736 \$) a été classée dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2023, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 169 320 \$ (2022 – 1 156 607 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

c) Projet de loi 124

Le 9 novembre 2019, le projet de loi 124, qui édicte la *Loi visant à mettre en œuvre des mesures de modération concernant la rémunération dans le secteur public de l'Ontario* (2019), a reçu la sanction royale. La Loi prévoyait des mesures restrictives en matière de modération des salaires et de la rémunération pour une période de trois ans pour les employés, les gestionnaires et les dirigeants syndiqués ou non à l'emploi du gouvernement de l'Ontario, d'organismes de la Couronne et du secteur public en général. Les organismes touchés comprenaient des organismes de réglementation, des conseils d'administration, des commissions, des entreprises, des bureaux ou des organismes dont la majorité des administrateurs, des membres ou des dirigeants sont nommés ou choisis par la province. Les hausses salariales ont été limitées à 1 % pour chaque période de 12 mois comprise dans la période de modération.

Des organisations syndicales ont contesté la Loi auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le 29 novembre 2022, la Cour a invalidé la loi dans son intégralité. Le 29 décembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a interjeté appel de la décision, et l'issue de cet appel est pour l'heure inconnue. Si la province devait perdre sa cause en appel, cela aurait probablement une incidence financière négative sur le CAO, puisque la négociation de la convention collective qui succédera à celle qui couvrait la période de 2019 à 2022 est toujours en cours et que cette nouvelle convention collective devrait viser la période de modération prévue en vertu du projet de loi 124. Pour le moment, le montant est inconnu, et l'affaire suit son cours devant les tribunaux.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

3. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	19 091 \$	18 576 \$	515 \$	1 312 \$
Matériel et logiciels informatiques	850 561	713 428	137 133	87 742
Mobilier et agencements	38 093	34 314	3 779	8 196
Matériel de bureau	4 071	3 908	163	499
Rénovation des bureaux	81 625	68 090	13 535	20 893
Améliorations locatives	1 476 093	1 070 167	405 926	553 535
	2 469 534 \$	1 908 483 \$	561 051 \$	672 177 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le total du coût et de l'amortissement cumulé se chiffre à 782 071 \$ ont été radiées. Aucune transaction semblable n'avait eu lieu à l'exercice précédent.

4. Apports reportés

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	513 654 \$	331 971 \$
Ajouter : somme reçue au cours de l'exercice	12 700	5 181 461
Déduire : somme comptabilisée au cours de l'exercice	(181 461)	(4 999 778)
Solde à la clôture de l'exercice	344 893 \$	513 654 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

2023	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 488 487 \$	– \$	21 497 \$	(8 723) \$	1 501 261 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	240 000	280 447	–	–	520 447
Fonds d'immobilisations	3 637 774	–	40 983	(16 632)	3 662 125
Fonds lié aux programmes de subvention	822 362	740 020	–	–	1 562 382
	6 188 623 \$	1 020 467 \$	62 480 \$	(25 355) \$	7 246 215 \$

2022	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	1 897 301 \$	– \$	106 944 \$	(515 758) \$	1 488 487 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	894 775	(654 775)	–	–	240 000
Fonds d'immobilisations	2 705 351	800 000	152 490	(20 067)	3 637 774
Fonds lié aux programmes de subvention	644 499	177 863	–	–	822 362
	6 141 926 \$	323 088 \$	259 434 \$	(535 825) \$	6 188 623 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2023	2022
Frais d'administration des fonds	66 221 \$	71 591 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 22 668 \$ (2022 – 18 790 \$) et sont inclus dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 50 383 433 \$ du total de 95 951 194 \$ (2022 – 49 961 510 \$ du total de 95 801 434 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

a) Situation financière

	2023	2022
Actif		
Trésorerie et placements	96 106 214 \$	96 107 785 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	155 020 \$	306 351 \$
Soldes des fonds	95 951 194	95 801 434
	96 106 214 \$	96 107 785 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2023	2022
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	95 801 434 \$	93 268 031 \$
Apports reçus	3 356 193	3 390 091
Gains sur placements	3 283 109	3 923 195
Frais d'administration des fonds	454 221	499 510
Prix et charges	(5 744 821)	(7 501 281)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(1 198 942)	2 221 888
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	95 951 194 \$	95 801 434 \$

c) Flux de trésorerie

	2023	2022
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(1 941 864) \$	(3 379 253) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 292 791	1 616 643
	(649 073) \$	(1 762 610) \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2023	2022
Distributions de revenu	1 421 218 \$	1 474 997 \$
Gains réalisés	1 317 082	399 730
Intérêts bancaires	988 254	228 361
	3 726 554 \$	2 103 088 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2023	2022
Actions étrangères, principalement américaines	47 %	39 %
Titres à revenu fixe	29 %	24 %
Actions canadiennes	23 %	24 %
Placements alternatifs	0 %	12 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	1 %

Le CAO détient un montant de 8 537 481 \$ (coût de 7 020 766 \$) (2022 – montant de 7 350 696 \$ [coût de 5 554 567 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre 0,90 % et 8,29 % (2022 – entre 0,25 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre avril 2023 et novembre 2082 (2022 – entre novembre 2022 et janvier 2082).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Divulgence des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2022 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
ALINSANGAN	HEATHER	Directrice de la recherche et de l'évaluation	122 700	159,86
BLACK	CHRIS	Directeur adjoint des subventions	115 878	151,08
CHA	JAMES	Chef des opérations	122 529	159,84
CHALMERS	ELISE	Directrice adjointe des subventions, des politiques et des programmes	122 502	159,86
GU	ZHE	Responsable des arts visuels	102 414	133,02
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	128 953	168,90
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	107 865	140,40
JUNAID	BUS-RA	Chef de la liaison et du développement	112 437	146,76
LANGGARD	KELLY	Directrice des subventions	151 834	189,12
LAWRENCE	LOREE	Responsable, programmes multiarts et arts axés sur la communauté	105 413	137,46
LI	MAO SHENG	Chat, systèmes et technologies de l'information	115 900	117,72
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	107 865	140,40
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	167,70
VESELY	CAROLYN	Directrice générale	248 106	77,58
WOHRLE	LISA	Responsable adjointe des arts visuels et des métiers d'art	104 771	117,00
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 947	181,10

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en 2026. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2024	794 223 \$
2025	800 673
2026	605 031
	2 199 927 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 1 562 382 \$ (2022 – 822 362 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à un gestionnaire de fonds expérimentés qui lui prodigue des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement le gestionnaire.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2022.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

	2023	2022
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 et 9)	6 276 304 \$	6 458 211 \$
Loyer et électricité	597 895	590 958
Frais de consultation et frais juridiques	305 485	316 885
Amortissement des immobilisations	225 983	215 134
Services d'information	242 405	212 203
Divers	69 642	98 634
Communications	107 267	95 373
Recrutement et formation du personnel	117 210	67 010
Téléphone, poste et livraison	36 591	56 240
Entretien et location d'équipement	17 093	50 595
Réunions	2 068	31 308
Fournitures de bureau, impression et papeterie	7 368	7 493
Déplacements	22 085	1 034
	<u>8 027 396</u>	<u>8 201 078</u>
Services :		
Jurés et conseillers	374 661	520 801
Autres programmes	643 922	311 167
	<u>1 018 583</u>	<u>831 968</u>
	<u>9 045 979 \$</u>	<u>9 033 046 \$</u>

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2023, avec les informations comparatives de 2022

2023	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 553 275 \$	– \$	– \$	340 156 \$	(1 119 039) \$	22 774 392 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	327 189	–	–	5 101	(2 070)	330 220
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	116 425	–	–	1 930	(8 783)	109 572
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	243 235	–	7 000	3 644	(1 479)	252 400
Fonds Vida Peene	–	235 493	30 321	–	3 402	(1 381)	267 835
Fonds commémoratif John Hirsch	–	76 514	–	–	1 105	(449)	77 170
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	37 152	–	–	796	(323)	37 625
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 454	–	–	237	(1 396)	15 295
Fonds Ruth Schwartz	–	1 984	–	(1 460)	29	(11)	542
	70 311 \$	24 607 721 \$	30 321 \$	5 540 \$	356 400 \$	(1 134 931) \$	23 865 051 \$

2022	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	23 204 503 \$	– \$	– \$	1 307 951 \$	(959 179) \$	23 553 275 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	329 933	–	–	20 063	(22 807)	327 189
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	110 245	–	–	7 186	(1 006)	116 425
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	224 876	–	7 000	13 187	(1 828)	243 235
Fonds Vida Peene	–	206 662	23 813	–	11 649	(6 631)	235 493
Fonds commémoratif John Hirsch	–	73 059	–	–	4 118	(663)	76 514
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	34 601	–	–	2 965	(414)	37 152
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	17 287	–	–	975	(1 808)	16 454
Fonds Ruth Schwartz	–	8 946	–	–	504	(7 466)	1 984
	70 311 \$	24 210 112 \$	23 813 \$	7 000 \$	1 368 598 \$	(1 001 802) \$	24 607 721 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 4 722 267 \$ (2022 – 6 967 077 \$), tels qu'ils sont présentés dans l'état de la situation financière.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil des arts de l'Ontario est dirigé par un conseil d'administration bénévole qui établit l'orientation générale du CAO et veille à ce que le mandat du CAO soit mis en œuvre par la direction générale et le personnel du CAO. Les membres du conseil d'administration peuvent également jouer un rôle important en tant que défenseurs des arts en Ontario et représentants du CAO dans les collectivités de la province.

Les membres du conseil d'administration du CAO sont nommés par le gouvernement de l'Ontario pour un mandat renouvelable de trois ans.

Rita Davies, Toronto

Présidente

Nommée en juillet 2015

Mandat se terminant en juillet 2024

Dani Peters, Toronto

Vice-présidente

Nommée membre en mai 2019

Nommée vice-présidente en octobre 2021

Mandat se terminant en octobre 2024

Alexandra De Gasperis, Toronto

Nommée membre en juillet 2019

Mandat se terminant en juillet 2025

Robin Jones, Westport

Nommée membre en mars 2021

Mandat se terminant en mars 2024

Mary Meffe, Toronto

Nommée membre en octobre 2019

Mandat se terminant en octobre 2025

David Millen, Ottawa

Nommé membre en mars 2022

Mandat se terminant en mars 2025

William Moore, Innisfil

Nommé membre en janvier 2022

A démissionné en novembre 2022

Kyan Nademi, Toronto

Nommée membre en juin 2019

Mandat se terminant en juin 2025

Lilly Obina, Ottawa

Nommée membre en janvier 2021

Mandat se terminant en janvier 2024

Geneviève Painchaud, Ottawa

Nommée membre en mai 2020

Mandat se terminant en mai 2023

Marek Ruta, Mississauga

Nommé membre en octobre 2021

Mandat se terminant en octobre 2024

PERSONNEL DE DIRECTION

Sandra Cruickshanks

Directrice générale par intérim (jusqu'en août 2022)

Michael Murray

Directeur général (à partir d'août 2022)

Heather Alinsangan

Directrice de la recherche et de l'évaluation

Kirsten Gunter

Directrice des communications

Kelly Langgard

Directrice des subventions (jusqu'en décembre 2022)

Elise Chalmers

Directrice intérimaire des subventions
(à partir de janvier 2023)

Nina Small

Directrice des ressources humaines

Jerry Zhang

Directeur des finances et de l'administration
(jusqu'en janvier 2023)

Skanda Skanthavarathan

Directeur intérimaire des finances et de l'administration
(à partir de janvier 2023)

COLLABORATEURS

Shoshana Wasser

Révision

Ashleigh Hodgins

Coordination, mise en page et aide à la rédaction

Gilbert Bélisle

Traduction et révision en français
(à l'exception des états financiers du CAO)

Nancy Foran

Révision en anglais

Conseil des arts de l'Ontario

121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
416-961-1660
1-800-387-0058
info@arts.on.ca
www.arts.on.ca



@ConseilartsON



@OntarioArts

ISSN 2562-7570 (PDF)

ISBN 978-1-4868-7203-9 (PDF)

Rapport annuel 2022-2023 du Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario.